



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**





# Introduction

Pour toutes les prestations au sein des locaux de la DREAL Occitanie, il est important de nous tenir informer de votre présence.

Veuillez-vous présenter à l'accueil pour signer le registre d'arrivée et de départ, s'il est disponible.

De plus, certains sites nécessitent la demande en amont de badge d'accès : vous prendrez donc contact auprès de l'interlocuteur qui vous a notifié le bon de commande ou auprès de l'interlocuteur du site correspondant à votre prestation (liste des interlocuteurs sur la page suivante).

Vous trouverez ci-dessous les horaires d'intervention à privilégier par site :

<b>Toulouse</b>	du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
<b>Colomiers</b>	du lundi au vendredi , de 08h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
<b>Carcassonne</b>	uniquement les mercredis, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
<b>Montpellier</b>	du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Il est toutefois possible d'intervenir en dehors de ces horaires, en informant votre interlocuteur.

## Toulouse

### Chargé d'étude et d'appui logistique

**Nicolas NAUDI** (Bât A, bureau 009)  
[nicolas.naudi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nicolas.naudi@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 05 61 58 50 10 – Port : 07 64 51 90 12

### Conseillère Sécurité - Prévention

**Chantal FOUASSIER** (Bât G, bureau 134 bis)  
[chantal.fouassier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:chantal.fouassier@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 05 61 58 65 85 – Port : 07 63 72 18 12

## Colomiers

### Correspondant Sécurité - Prévention

**Antony BOUSQUET**  
[antony.bousquet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:antony.bousquet@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 05 61 15 39 89

### Correspondant Sécurité - Prévention

**Dominique MARTINEZ**  
[dominique.martinez@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dominique.martinez@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 05 61 15 39 79 – Mobile: 07 64 89 26 88

## Carcassonne

### Chargé d'étude et d'appui logistique

**Nicolas NAUDI**  
[nicolas.naudi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nicolas.naudi@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 05 61 58 50 10 – Port : 07 64 51 90 12

### Chef de l'UID 11-66

**Laurent DENIS**  
[laurent.denis@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurent.denis@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 04 48 18 59 01 – Port : 07 63 27 44 45

## Montpellier

### Chargé de Foncier

**Jean-Claude LEVASSEUR**  
[jean-claude.levasseur@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-claude.levasseur@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 04 34 46 65 86 – Port : 06 60 67 61 65

### Assistant Sécurité - Prévention

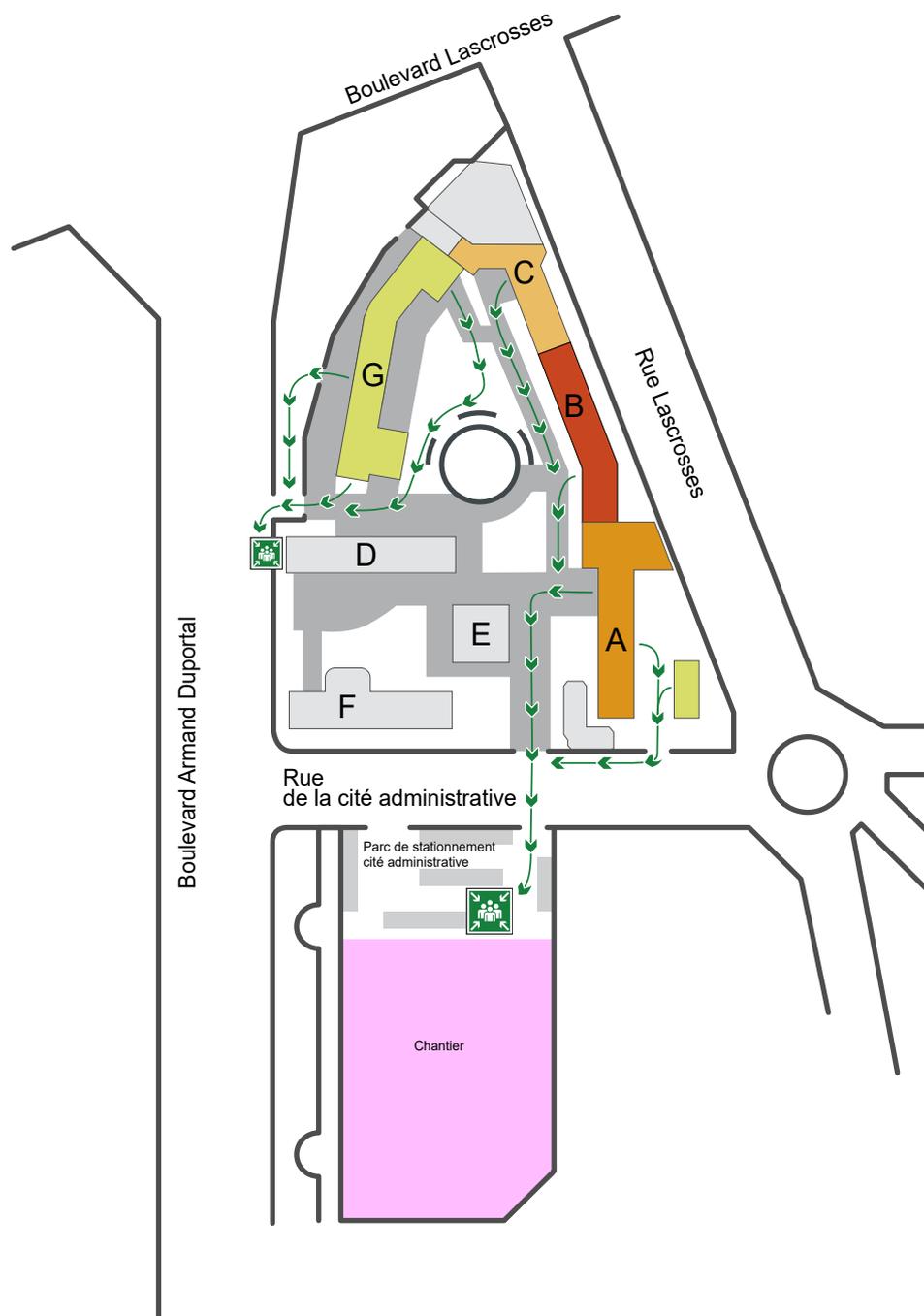
**Lysian BEAUME**  
[lysian.beaume@developpement-durable.gouv.fr](mailto:lysian.beaume@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 04 34 46 64 70 – Mobile : 07 62 60 06 08

# Règles et consignes de sécurité générales à respecter

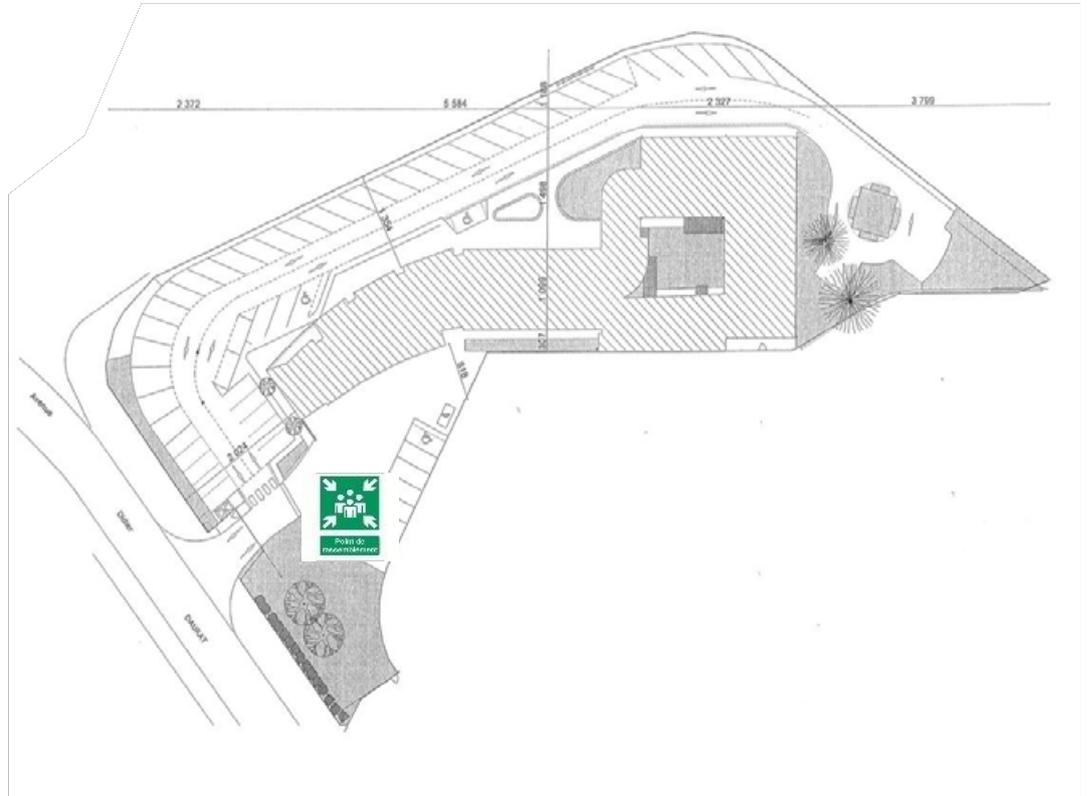
## En cas d'alarme incendie

Veillez suivre les consignes d'évacuation affichées et vous diriger vers le point de rassemblement indiqué.

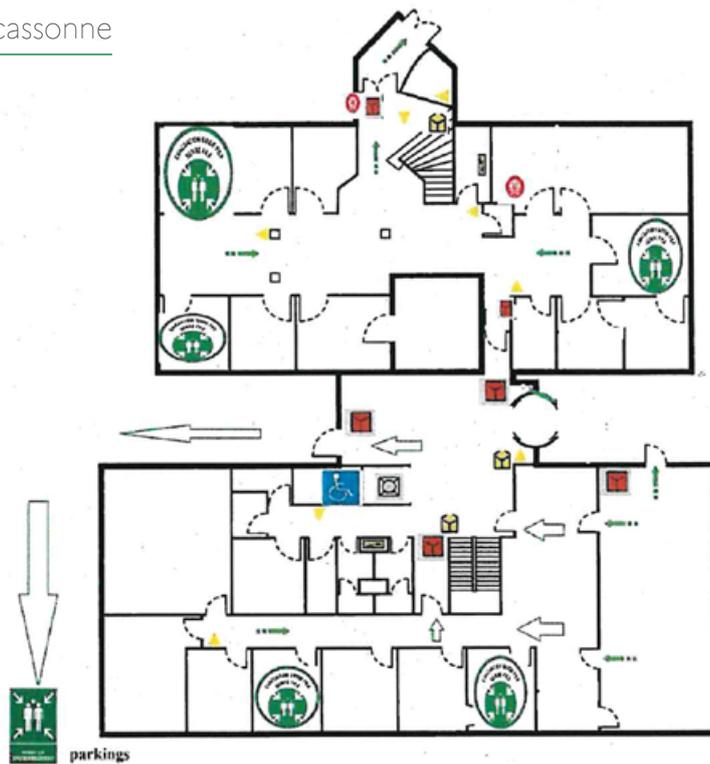
Cité administrative à Toulouse



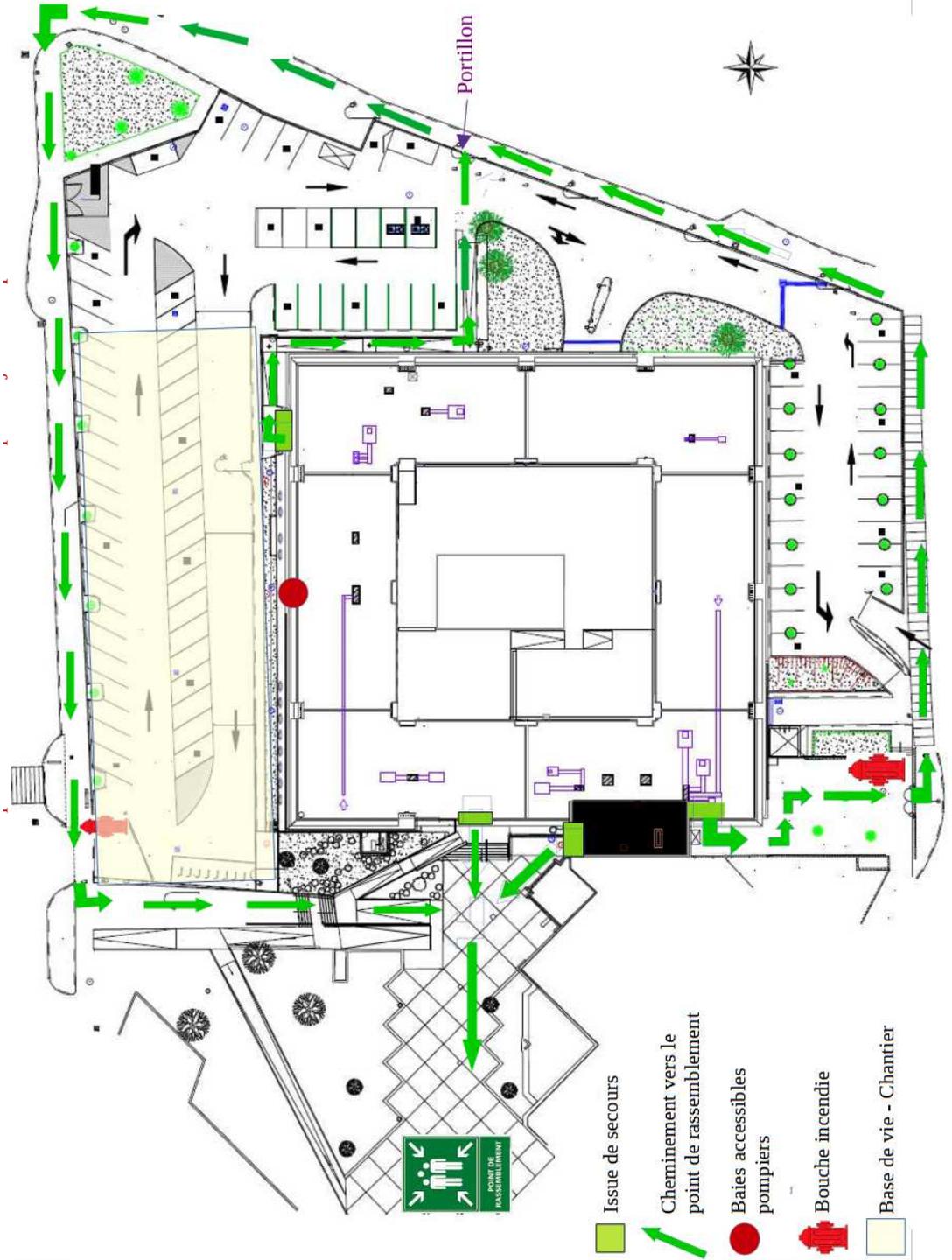
Site de Colomiers



Site de Carcassonne



Site de Montpellier



### Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments de la DREAL.  
Le non-respect de cette consigne est passible d'une amende de 135€.  
Merci d'éteindre vos mégots dans les cendriers prévus à cet effet.

### Règle de circulation et de stationnement

Pour garantir la sécurité de tous merci de respecter les consignes suivantes :

- Roulez très lentement dans l'enceinte du bâtiment et respectez les sens de circulation.
- Utilisez les places de parking et garez-vous correctement.
- Ne gênez pas la circulation des véhicules et des piétons.
- **Ne vous garez pas sur la voie d'accès pompier.**

**En cas de livraison et d'opération de chargement ou déchargement**, contactez un agent de la DREAL afin de connaître le lieu de stationnement approprié.

### Consignes sur le rangement, le stockage et la propreté

En cas de travaux, ou de nécessité de stockage de matériel :

- Informer la DREAL de la nature des travaux.
- Délimitez votre zone de travail.
- Protégez les sols et les équipements environnants.
- Rangez le matériel et les outils de manière ordonnée.
- Stockez les matériaux dans un endroit approprié sans gêner la circulation des personnes.
- Maintenez la zone de travail propre et dégagée.

**Après les travaux:** retirez les matériaux et déchets de la zone de travail et remettez les lieux en état initial

# Documents préalables aux travaux

## Pour certains travaux

Il est obligatoire d'établir un **plan de prévention** ou de demander un **permis de feu** :

- **Le plan de prévention** est obligatoire pour les travaux qui présentent des risques particuliers, tels que les travaux en hauteur, les travaux électriques ou les travaux à proximité de produits dangereux. Il est également obligatoire si la durée des travaux est égale ou supérieure à 400 heures sur une période inférieure ou égale à 12 mois. Ce document fera suite à une inspection commune préalable au commencement des travaux.
- **Le permis de feu** est une autorisation de travail qui est délivrée par un agent sécurité prévention de la DREAL. Il est obligatoire pour les travaux par point chaud qui présentent un risque d'incendie ou d'explosion, tels que les travaux de soudure, de meulage ou de découpage.

L'entreprise doit également s'assurer que les intervenants sont formés aux risques d'incendie et d'explosion et aux consignes de sécurité à respecter.

Le non-respect des obligations relatives au permis de feu peut entraîner des sanctions pénales, dont une **amende** pouvant atteindre **3750€**.

**Merci de préciser, avant le début des travaux, la nature précise des travaux effectués.**

# Équipement DAE



## Toulouse

- Bât. A - RDC ..... au centre du bât., près de l'ascenseur
- Bât. C - RDC ..... hall d'entrée du RIA
- Bât. D - RDC ..... derrière l'accueil
- Bât. E - RDC ..... près de l'accueil, dans le hall
- Bât. G - R+1 .... au milieu du bâtiment, près de l'ascenseur
- Bât. G - R+4 ..... devant la cage d'escalier
- Régie - RDC ..... accueil régie - 05 34 44 52 04

## Montpellier

- R+1 ..... hall d'entrée publique, contre un pilier côté patio

## Colomiers

- RDC ..... hall d'entrée

## Carcassonne

- Bât. B - R+2 locaux UID ..... face à l'ascenseur

# Certification ISO 9001 et 14001

La DREAL Occitanie déploie et met en œuvre un Système de Management de la Qualité et de Environnement. Elle dispose d'une politique Qualité Environnement exprimant les engagements de la direction.

À ce titre, elle invite ses visiteurs, ses prestataires et sous-traitants à participer à la démarche en respectant ses exigences internes «qualité environnement» et en adoptant une attitude écoresponsable.



## Vous êtes prestataires et sous-traitants

La DREAL attend de vous que vous appuyez son engagement par l'adoption des règles suivantes.



Respectez les consignes écoresponsables et sécuritaires en vigueur dans les locaux de la DREAL Occitanie:

- Tri sélectif des déchets.
- Gestion économe de l'eau et de l'électricité avec une attention particulière portée à l'extinction des lumières et la fermeture des points d'eau en cas d'absence.
- Signalement des situations à risque (départ de feu, épandage...).
- Respect des règles d'évacuation.



Établissez des devis et des documents de suivi conformes aux exigences environnementales. Transmission des modalités de gestion d'enlèvement et de dépôt de déchets, ainsi qu'une copie de l'éventuel bordereau de dépôt.



Contribuez à une mobilité durable lors de vos déplacements dans les locaux de la DREAL ou opter pour la visioconférence en cas de réunion avec nos services.

# Certification ISO 9001 et 14001



Participez à son dispositif d'écoute pour permettre à la DREAL Occitanie de s'améliorer en continu.



Fournissez tout moyen de prévention et de secours (extincteurs, rétentions pour le stockage de produits dangereux, absorbants...) nécessaires aux interventions.



Avant le commencement des travaux, tenez à disposition la liste exhaustive des produits dangereux prévus sur la chantier ainsi que leur fiche de données de sécurité (FDS).



Ayez un usage modéré de l'eau et de l'électricité mises à disposition.



Quand l'évacuation et l'élimination des déchets liées aux interventions sont à votre charge, respectez les exigences réglementaires qui s'appliquent.



Sensibilisez votre personnel intervenant au respect des règles environnementales internes de la DREAL Occitanie ainsi qu'aux comportements écoresponsables à adopter dans nos différentes localisations.







---

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité Administrative  
1, rue de la Cité administrative – CS8002  
31074 Toulouse Cedex 9  
Tél: 33(0)5 61 58 50 00

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/)

Site Montmorency  
520 allée Henri II de Montmorency – CS 69007  
34064 Montpellier Cedex 02  
Tél: 33 (0)5 34 46 64 00

Illustration de couverture: storyset sur Freepik  
édition du 11 avril 2024